



CAHIER DES CHARGES

**Étude pour l'aménagement
d'un logement en maison
d'assistante maternelle**

SOMMAIRE

I. Contexte, objet de l'étude	2
II. Présentation des lieux	3
III. Contenu de la mission	11

I. Contexte, objet de l'étude

Le présent cahier des charges a pour objet l'étude pour l'aménagement d'un pavillon en maison d'assistante maternelle pouvant accueillir 12 enfants.

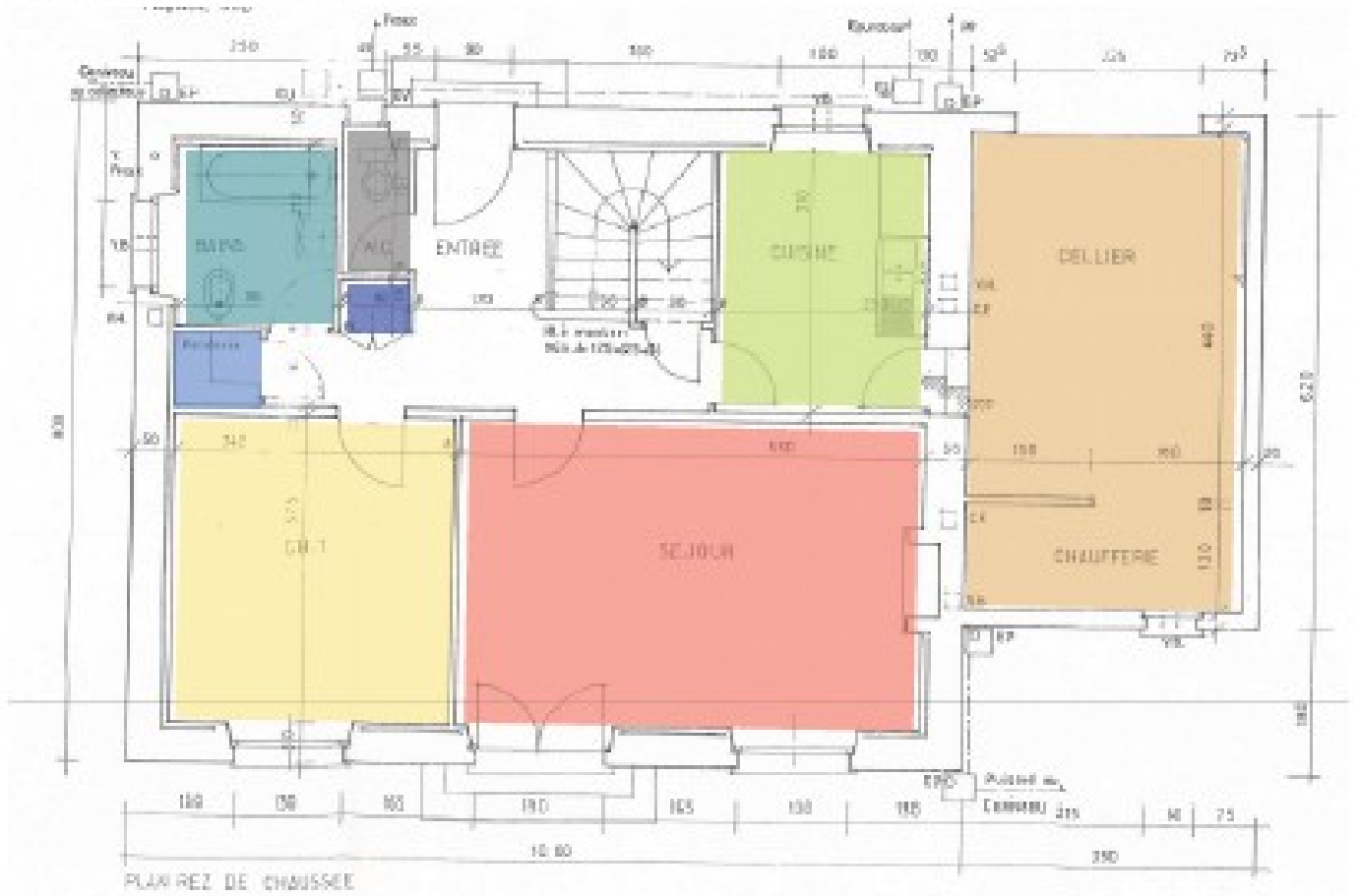
Attendus du maitre d'ouvrage

Il s'agit d'un réaménagement du pavillon existant comprenant:

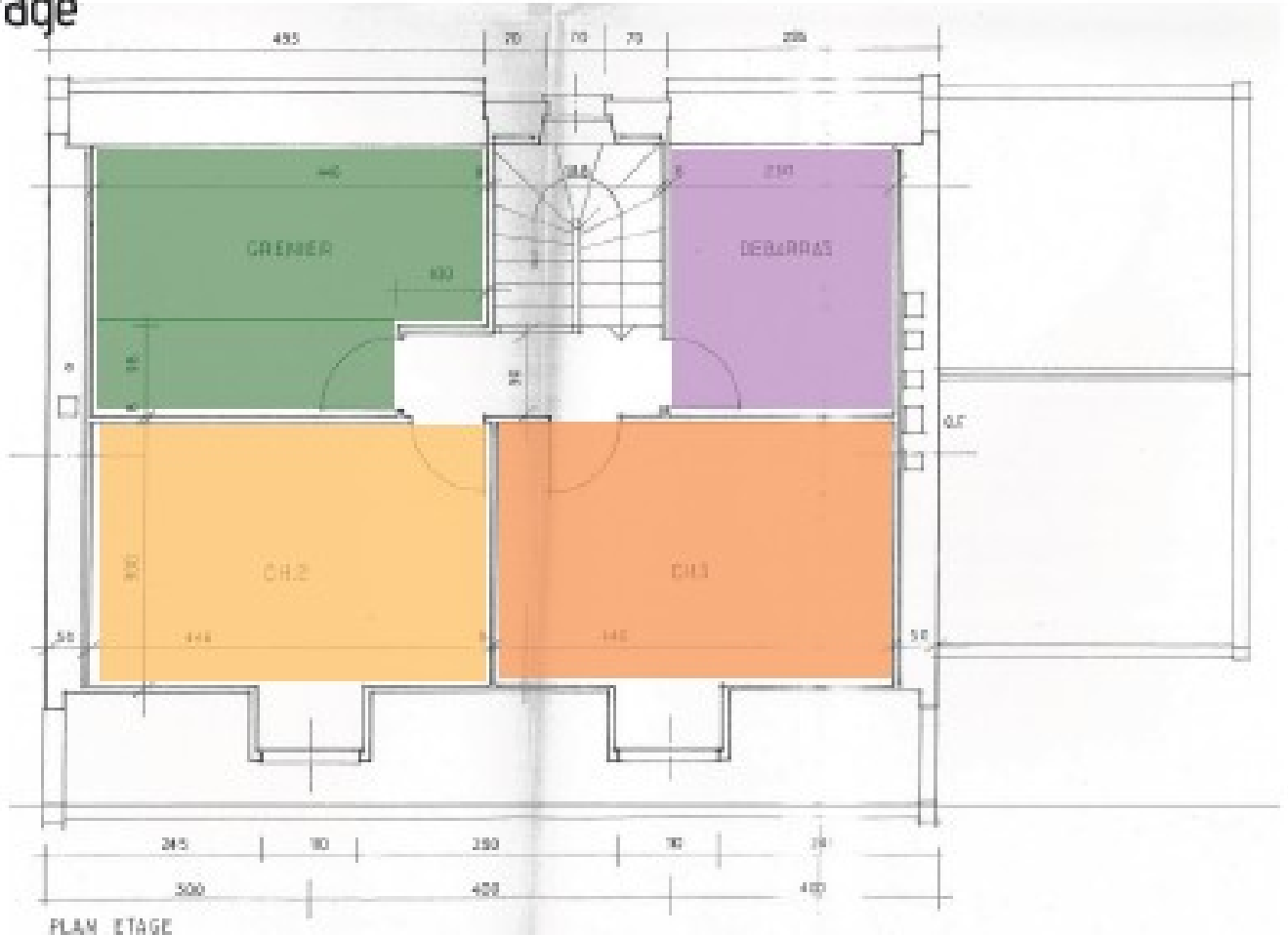
- la rénovation du réseau électrique avec positionnement des prises électriques à 1,20m de hauteur minimum
- réfection partielle du réseau d'eau potable (recherche de fuite préalable)
- Rez de Chaussée :
 - modification des cloisons, dont un mur porteur, pour obtenir une pièce de 48m² (surface imposée de 4m² par enfant)
 - modification de la salle de bain pour création d'une douche, d'un lavabo, d'un WC enfant et de 2 tables à langer.
 - le WC existant peut être conservé en l'état.
 - création d'une cuisine dans le garage (l'emprise de la cuisine existante étant nécessaire pour la création de la pièce de 48m²)
 - réfection des sols (sol souple dans la pièce de 48m²), des murs et des plafonds (peinture)
- Etage :
 - aménagement du débarras en bureau
 - refecton du sol en parquet (pointage et vitrification), des murs et des plafonds (peinture)
- extérieur :
 - sécurisation de la sortie dans le jardin : traitement de la dénivelé 2 marches
 - la réalisation d'une rampe aux normes PMR pour accéder à la porte d'entrée du pavillon
 - le reste des aménagements extérieurs ne fait pas partie de l'étude

II. Présentation des lieux

rez de chaussée

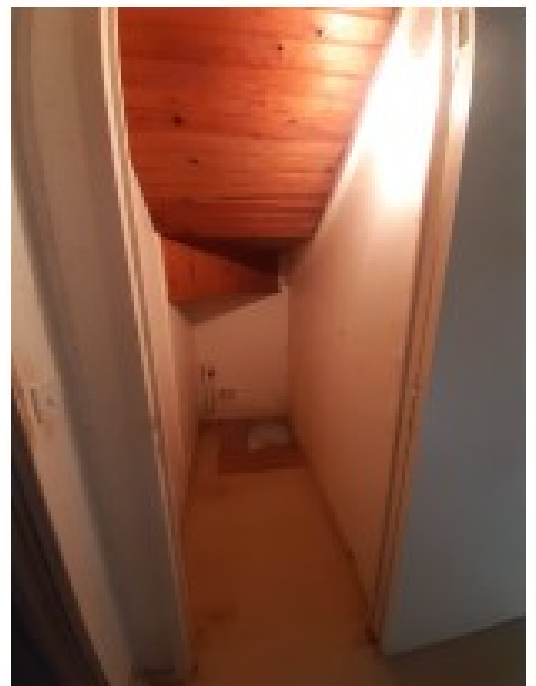
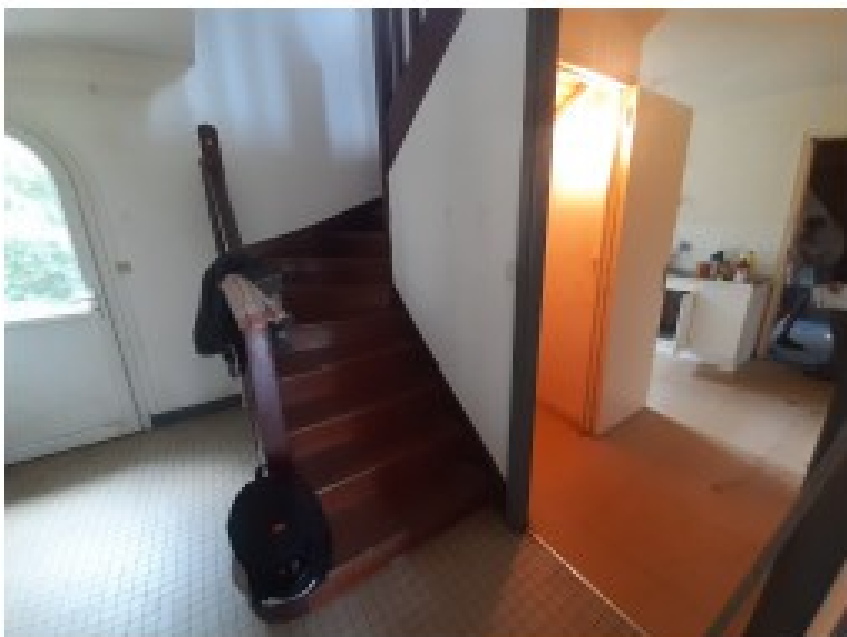
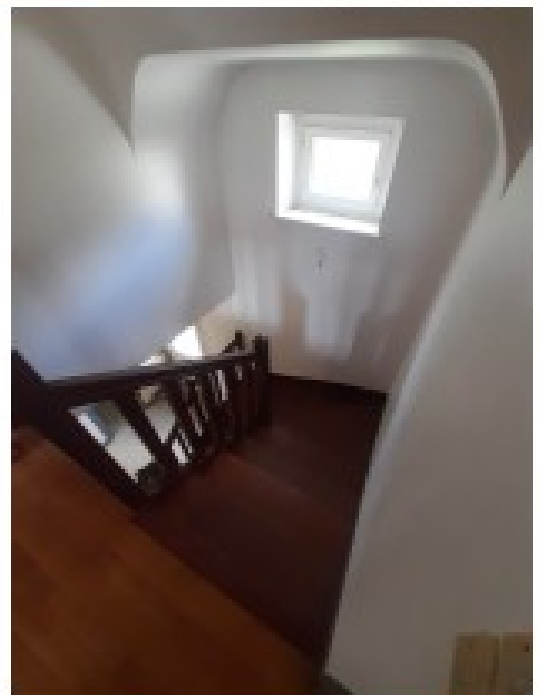
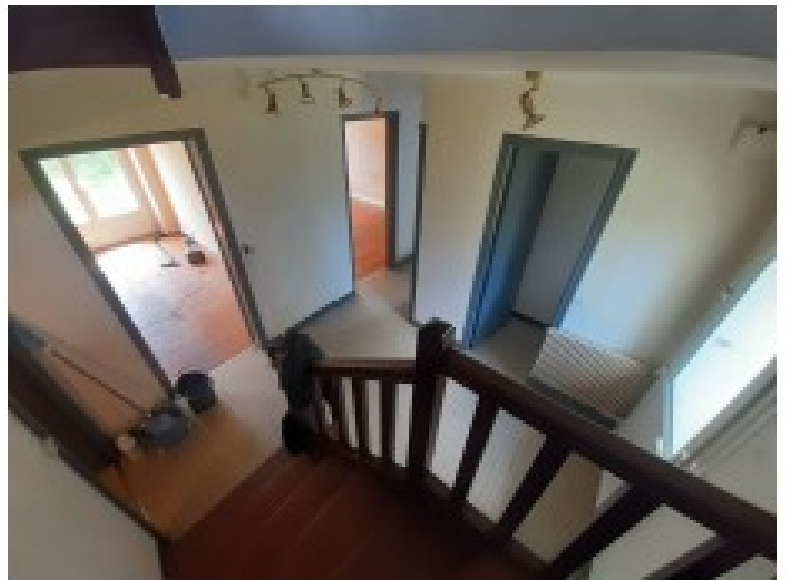
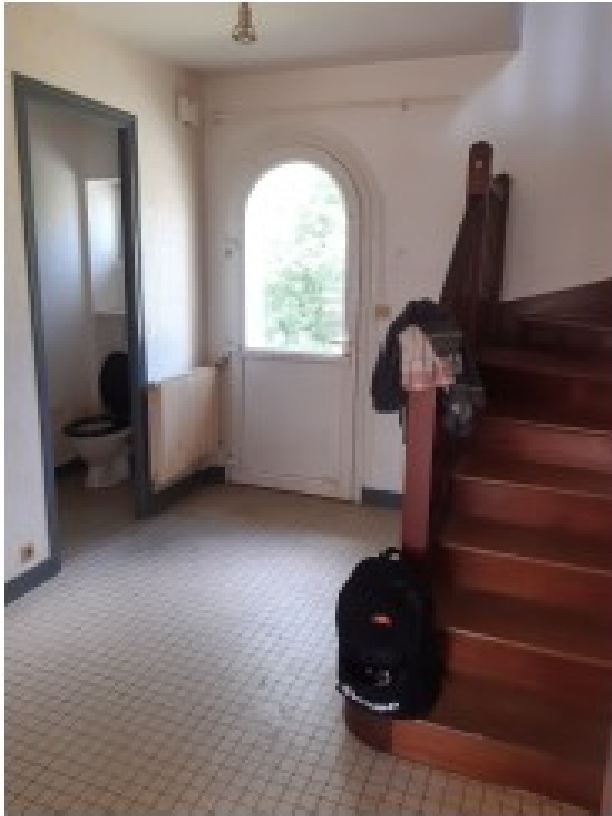


étage



rez de chaussée

entrée / escalier



WC



Placard entrée



Penderie



Salle de bain



Cuisine



Cellier



Séjour



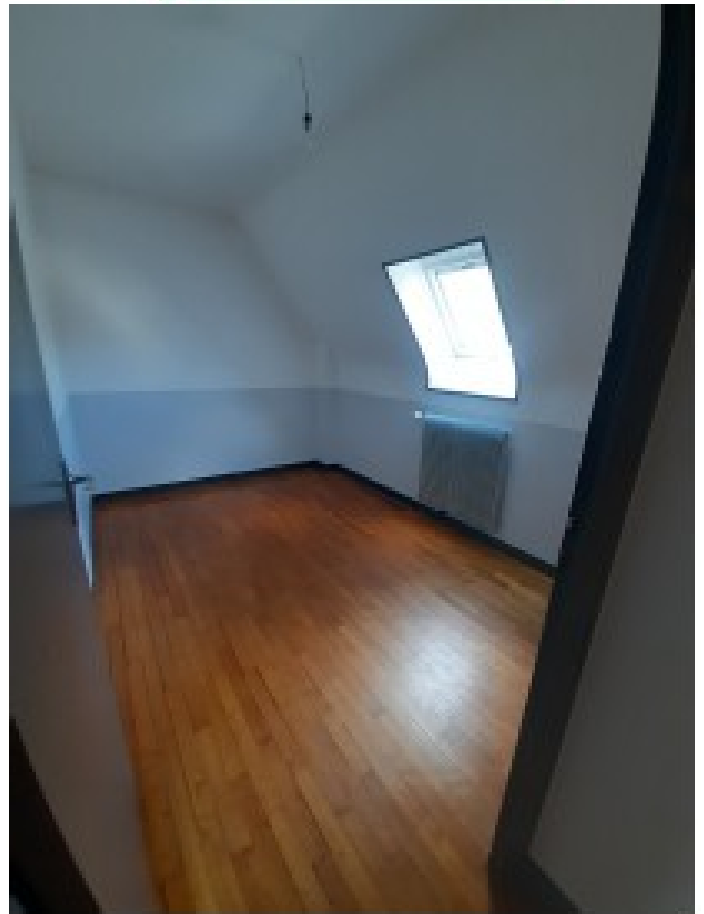
Chambre 1



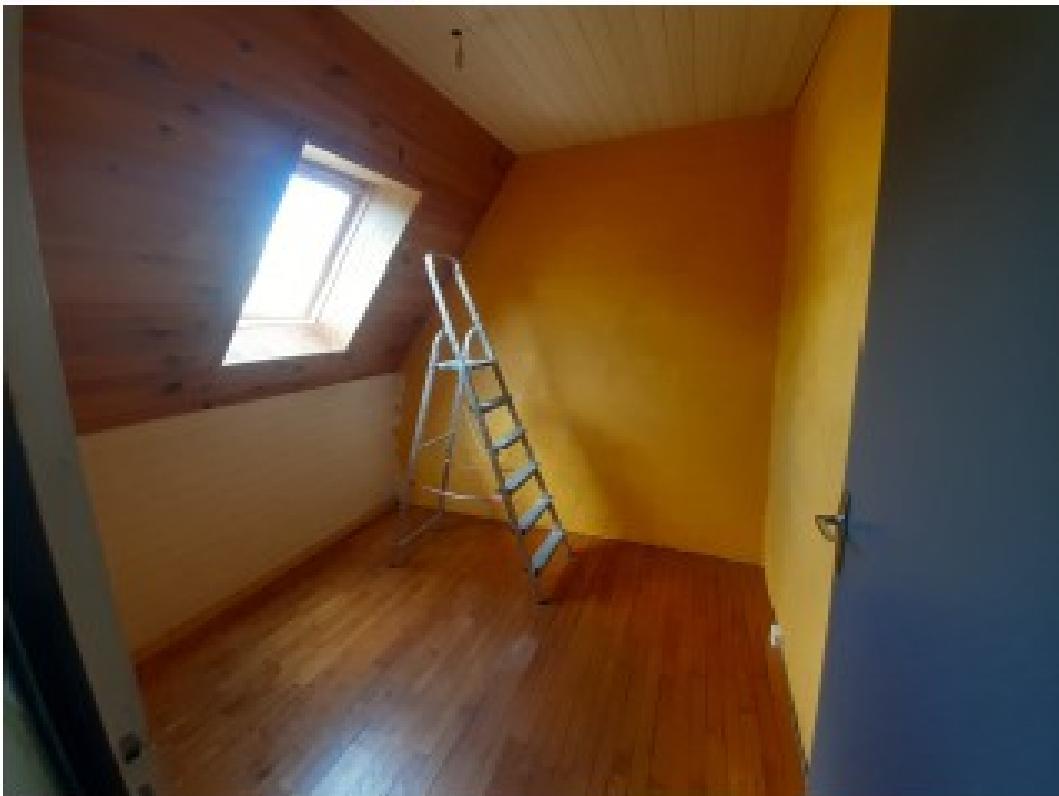
étage



Grenier



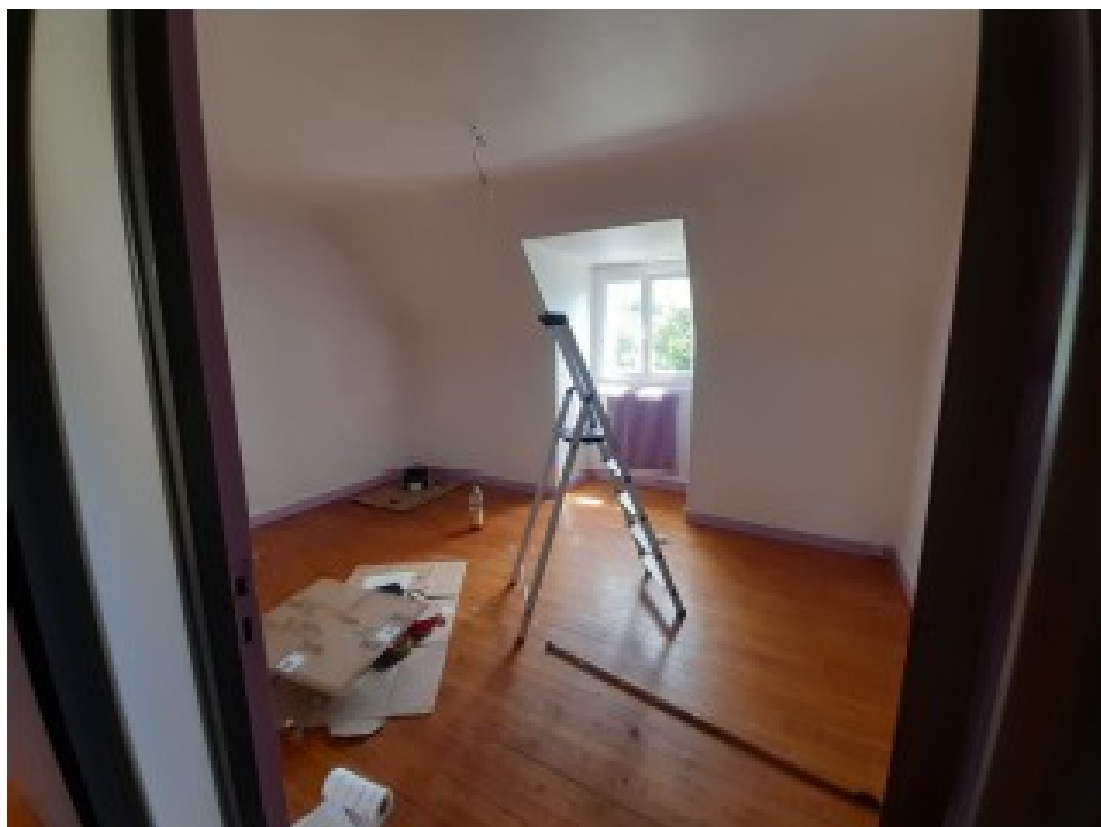
Débarras



Chambre 2



Chambre 3



extérieurs





III. Contenu de la mission

La mission d'étude devra prévoir en tranche ferme :

- Les missions AVP, PRO, EXE et DCE ainsi que l'établissement des autorisations d'urbanisme (PC erp ou DT et AT)

et en tranche optionnelle :

- Les missions ACT, DET et AOR

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 70 000€ HT